



## GUIDE PRATIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME : Déposer une demande d'autorisation d'urbanisme

**Il s'agit là d'une proposition de communication type à l'attention des communes :**  
Destinée à être diffusée sur les supports de communication communale (Site internet, Réseaux sociaux, bulletin/journal municipal etc.)

### Je peux faire mes demandes d'autorisation d'urbanisme en ligne !

Votre commune met à votre disposition un **service en ligne gratuit**, vous permettant de réaliser toutes vos demandes d'autorisation d'urbanisme de manière dématérialisée : information, dépôt, traitement des dossiers et suivi des demandes.

1. Un service accessible à tout moment et où que vous soyez, dans une démarche simplifiée.
2. Un gain de temps et d'argent : plus besoin de vous déplacer en mairie pour déposer votre dossier ou d'envoyer vos demandes en courrier recommandé.
3. Une démarche plus écologique, grâce à des dossiers numériques qui ne nécessitent plus d'être imprimés en de multiples exemplaires.
4. Plus de transparence sur le traitement de vos demandes, grâce à un circuit entièrement dématérialisé avec tous les acteurs de l'instruction, et des échanges facilités jusqu'à la décision de l'administration.

=> **Déposer ma demande d'autorisation d'urbanisme ICI -> INSÉRER LE LIEN VERS LE GUICHET UNIQUE IDE'AU : <https://ideau.atreal.fr/>**

**Consultez ici les conditions générales d'utilisation (CGU) du téléservice de demande et de suivi des autorisations d'urbanisme IDE'AU**